



Organisme de Formation depuis 1989

LE BILAN DE COMPETENCES

Art. L-6313-4 du Code du Travail
(Décret du 28-12-2018 encadrant le dispositif)
[Cadre légal du bilan de compétences](#)

- Accessible aux salariés, non-salariés, agents publics, demandeurs d'emploi, particuliers en présentiel ou distanciel.
- Demandez un entretien préalable individuel et gratuit afin de connaître les étapes et outils utilisés, l'organisation et la durée de la prestation, les conditions de confidentialité de la démarche et des résultats.
- Lieu de formation : 11 rue Alfred Kastler 76130 Mont Saint Aignan
Transport en commun : Fast 2 arrêt « Aron », à proximité de commerces
Accessible aux personnes en situation d'handicap, chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec les structures suivantes : ONISEP, AGEFIPH, FIPHFP.
Les délais d'accès à cette prestation sont en moyenne de 1 à 2 mois.
- Intervenants :
Maud GUINCHARD, psychologue du travail,
Hélène RUBRECHT-LOISEL (interventions lors du regard croisé).
- Financements possibles :
CPF ou entreprise
Financement personnel
À l'initiative de votre employeur au titre du plan de développement des compétences
Tarif de référence : 1600 €
- Taux de réalisation des bilans sur l'année 2023 : 97 %
Taux de réalisation des suivis à 6 mois des bilans de compétences en 2023 : 100 %

OBJECTIF DU BILAN

Accompagner la personne afin d'élaborer un projet professionnel en prenant en compte ses intérêts, ses valeurs, son profil personnel, ses compétences, ses contraintes et le marché de l'emploi.

Vous êtes ACTEUR de votre bilan, les décisions prises pendant le bilan sont VOS décisions.

Le conseiller bilan vous apporte une écoute objective, un cadre et des outils adaptés.

OUTILS ET METHODES

- 9 entretiens individuels en moyenne d'une durée d'une 1h30 à 2h00,
- Un regard croisé selon votre souhait et votre projet,
- Différents tests proposés en fonction du besoin de la personne (test de personnalité, test d'intérêts professionnels, test de valeurs, test d'aptitudes),
- Ordinateur + Internet à disposition,
- Centre de documentation
- Logiciel « TRANSFERENCE »
- Le Passeport Formation,
- Démarches d'enquêtes auprès de professionnels et d'immersion « découverte métier »
- Evaluation de la satisfaction en fin de prestation et suivi 6 mois après la prestation

DUREE

24 heures en moyenne dont environ 18 heures MINIMUM de face à face en présentiel ou distanciel avec un conseiller bilan et 6 heures de travaux personnels.

LES 3 PHASES

1 PRELIMINAIRE

- Présentation de la prestation,
- Confirmation de l'engagement de la personne dans sa démarche,
- Définition et analyse de la nature de ses besoins

2 REALISATION

- ✓ Phase d'investigation,
 - Analyse des compétences,
 - Analyse du profil personnel, des intérêts et des valeurs professionnelles,
 - Travail sur les métiers, et leurs représentations
- ✓ Phase de confrontation,
 - Analyse du marché de l'emploi quant aux pistes élaborées,
 - Enquêtes auprès de professionnels afin de prendre conscience de la réalité des métiers (avantages et contraintes),

- Mesure des écarts entre compétences acquises et compétences requises au regard du ou des projets élaborés,
- Analyse du besoin de formation et rencontres avec les organismes de formation,
- Possibilité de réaliser une mise en situation professionnelle pour évaluer la faisabilité du projet et / ou évaluer certaines compétences.

3 CONCLUSION

- Elaboration d'un plan d'action afin de définir les différentes étapes nécessaires à la réalisation du ou des projet(s),
- Remise et appropriation du document de synthèse
- Rendez vous de suivi réalisé à 6 mois après la fin du bilan de compétences.